



Carte scolaire : la dotation de 30 postes plus 1 reste largement insuffisante pour répondre aux besoins du département.

Une augmentation de plus de 600 élèves attendus à la rentrée dans le Puy De Dôme conduit à annihiler l'effet espéré par la dotation ministérielle de 30 postes. En effet cela représentera environ un poste d'enseignant pour un peu plus de 20 élèves. Du coup, peu de changement est à attendre dans les écoles pour la prochaine rentrée. Suite aux décisions de carte scolaire de février dernier, d'après nos comptes, il ne reste que 12 postes à la disposition de la Directrice Académique.

Si l'on prend en compte l'évolution démographique (et compte tenu que beaucoup de 2 ans ne sont toujours pas comptabilisés et restent à la porte de l'école !), si l'on y ajoute l'amélioration qualitative nécessaire pour l'aide aux élèves en difficulté en reconstituant les RASED, pour la continuité du Service Public, pour le fonctionnement et la direction d'école, pour le plus de maîtres que de classes, pour la formation initiale et continue, on se rend compte que la revendication de la FSU63 d'**une dotation immédiate de 350 postes** n'est pas surfaite !

☞ **Des moyennes par classe qui ne bougeront quasiment pas :**

Sur 147 écoles maternelles, 70 ont une moyenne supérieure à 25 élèves par classe

Sur 366 écoles élémentaires et primaires y compris les RPI et RPC, 67 ont une moyenne supérieure à 25.

Les seuils entre ouverture et fermeture de classes sont tellement proches -souvent cela se joue à quelques unités- que les décisions prises en février lors du CTSD doivent pour une bonne partie d'entre elles être revues aujourd'hui.

Ainsi, nous demandons la levée du gel pour les écoles suivantes :

les RPI de Compains/Valbeleix, d'Isserteaux/Montmorin,

le RPC de Chanat La Mouteyre l'Etang,

les écoles primaires de La Roche Noire, Saint Amant-Roche-Savine, Robert Bresson de Bromont-Lamothe,

les écoles maternelles Henri Bournel de Cournon, Léon Dhermain de Cournon, d'Olliergues, de Vertolaye;

Nous demandons également l'abandon des décisions de fermeture pour :

le RPI de Saint Saturnin,

les écoles primaires d'Arlanc, de Saint Rémy sur Durolle, George Sand de Thiers, de Saint Sandoux, de Besse-Saint Anastaise, de Loubeyrat, Jean Moulin de Veyre-Monton, Guyot Dessaigne de Billom,

les écoles maternelles Barrière d'Issoire, du Beffroi de Billom, Jean Zay de Beaumont, Lucie Aubrac de Cournon.

On le voit ici c'est la quasi-totalité des décisions de février qu'il faut revoir.

☞ **Le remplacement : le compte n'y est pas malgré la dotation de 10 postes**

En 2012, 30 postes de remplaçants ont été supprimés ; nous avons fortement dénoncé la fiabilité de l'organisation consistant, entre autre, à utiliser, en contre partie, les personnes travaillant à temps partiels. Les difficultés rencontrées tout au long de l'année scolaire 2012/2013 sont telles que les 10 moyens supplémentaires affectés en février seront insuffisants pour assurer le remplacement dans de bonnes conditions durant la prochaine année scolaire.

☞ **Rien pour les RASED**

pourtant les besoins sont énormes. La FSU estime à 85 le nombre nécessaire de postes pour reconstituer les réseaux tels qu'ils étaient avant 2007

☞ **Rien pour la direction d'école**

Pour que chaque école, quelle que soit sa taille, bénéficie d'une décharge, il faut l'équivalent de 35 postes.

- ☞ **Pour la formation initiale, et notamment pour tenir compte du volume plus important de stagiaires et de la mise en stage des étudiants en M1 et M2, il faut créer de nouveaux postes de PEMF, autres que ceux déjà délocalisés. A notre connaissance, près d'une vingtaine de collègues sont à ce jour titulaires du CAFIPEMF .**

De plus, nous vous avons interpellé, Madame la Directrice Académique, par rapport à l'application du texte circulaire du 13/07/10 précisant les missions des PEMF et du texte du 4/02/2013 définissant le nouveau cadre horaire.

Les collègues Maîtres formateurs ont droit à 6h d'activités de formation ; comment un collègue exerçant en semaine de 4,5 jours peut-il assurer ces missions si ce n'est qu'en bénéficiant d'une journée entière ou 1 matinée et 1 après-midi de décharge par semaine et d'un mercredi sur 4 ?

- ☞ **Il faut la création d'au moins un poste de maître référent pour faire face à la charge de travail**

- ☞ **Le secteur de l'ASH est lui aussi en souffrance.**

- ☞ **La suppression des postes d'AED dans certaines écoles occasionne de grosses difficultés de fonctionnement qui se font au détriment des enfants.**

- ☞ **Dans tout cela, quels vont être les critères et possibilités de mise en œuvre du dispositif « Plus de maîtres que de classes » ?**

- ☞ **Quelles vont être les possibilités de scolarisation des 2-3 ans, notamment dans les zones d'Education Prioritaire, les Zones de Revitalisation Rurale (importantes dans notre département), alors que le récent vote définitif de la loi de Refondation de l'Ecole a rappelé cet objectif en terme de démocratisation du Service Public d'Education ?**

La FSU est consciente de l'importance de l'investissement budgétaire que nécessite la « refondation » d'une école au service de la réussite de tous les élèves. Mais sans moyen à la hauteur des enjeux, pas de changement possible !